

TOUS LES SOIRS, À POITIERS,

DES DIZAINES DE PERSONNES DORMENT À LA RUE. QU'ELLES SOIENT FRANÇAISES OU IMMIGRÉES, AVEC OU SANS PAPIERS. QU'ELLES SOIENT MINEURES OU MAJEURES. QU'ELLES SOIENT CÉLIBATAIRES OU EN FAMILLE, AVEC OU SANS ENFANTS. QU'ELLES SOIENT EN DEMANDE D'ASILE OU PAS.

A Poitiers : un **hébergement d'urgence sous-dimensionné et inadapté**

- Malgré son augmentation, le nombre de places reste insuffisant et chaque soir des personnes dorment à la rue (après appel au 115).
- Les personnes hébergées la nuit (mais à la rue de 10h à 16h30) ne le sont pas tout le temps faute de place.
- L'insuffisance des places s'accompagne donc d'une discontinuité dans l'accueil augmentant la précarité.



ET POURTANT LA LOI...

prévoit un droit inconditionnel à l'accueil d'urgence :
« toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence »
(art. L.345-2 -2 du Code de l'Action Sociale et des Familles)



Les associations de solidarité sont de plus en plus sollicitées par des personnes ou des familles qui se retrouvent à la rue, « bénéficiant » ou pas du 115.

Nous demandons au Préfet de faire respecter la loi, de prendre en urgence des mesures pour assurer de manière permanente un accueil digne de toutes les personnes à la rue, quelque soit leur situation.

Nous demandons au département de rétablir la durée inconditionnelle de l'allocation mensuelle temporaire à 250 € par mois pour tous les enfants précarisés.

Nous nous adressons à la municipalité de Poitiers parce qu'il existe de nombreux logements vides dont certains pourraient être mis à la disposition du «115» afin de répondre à la détresse sociale de nombreuses familles.

Mais la situation des personnes migrantes est rendue toujours plus difficile par leur maintien dans un état de précarité totale. Pas de papier, c'est pas de travail, pas de logement, pas de droits sociaux... La seule solution est la régularisation des celles et ceux qui le demandent et la liberté d'aller et venir.

RASSEMBLEMENT MERCREDI 6 MAI À 17H30, PLACE LEPETIT

**QUELS QUE SOIENT
SA NATIONALITÉ,
SA SITUATION ADMINISTRATIVE,
SON ÂGE, SON GENRE,
AUCUNE PERSONNE
NE DOIT SE RETROUVER
À LA RUE.**

**REJOIGNEZ
NOUS !**

RASSEMBLEMENT

MERCREDI 6 MAI

A 17H30

PLACE LEPETIT

ANCIEN PALAIS DE JUSTICE



A L'APPEL DE : DNSI, RESF 86, ACAT POITIERS, AMNESTY POITIERS